

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2019-161 du 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 10 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 2 décembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, B. DOBOEUF, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J.C. CODEVELLE, J.C. MAYEUX, P. COLLE, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J.N. MENAGE, F. SELLIER, E BURDIAK, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J.L. TABARY, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M. LEROY,  
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT,  
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M.J.P. LEBRET,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. B. DE REU,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. G. DUE,  
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. Ch. HEMAR,  
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN,  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. C. AUDEGOND,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

**Objet** : Environnement – Désignation délégués Comité Syndical du SYMEA.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil de communauté l'adhésion de l'intercommunalité au Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

Monsieur le Président souligne qu'un arrêté interdépartemental conjoint des préfets du Nord, du Pas de Calais et de l'Aisne vient de consacrer l'extension du périmètre et les modifications statutaires de ce syndicat mixte.

Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité est adhérente de ce syndicat pour les 11 communes faisant partie du bassin versant de l'Escaut mais également pour les 30 communes faisant partie du bassin versant de la Sensée.

Monsieur le Président indique que l'intercommunalité du Sud Artois est représentée par 3 délégués titulaires et autant de délégués suppléants.

Monsieur le Président propose de procéder à cette désignation en rappelant au conseil communautaire que Monsieur DAMBRINE représente déjà l'intercommunalité dans cette structure supra communautaire au titre des communes situées sur le bassin versant de l'Escaut et que Monsieur BLONDEL est désigné pour représenter le territoire au titre de la commission locale de l'Eau (CLE) pour le bassin versant de la Sensée.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de désigner en tant que délégués titulaires :
  - M. Christophe DAMBRINE, Maire de Trescault,
  - M. Michel BLONDEL, Maire de St Léger les Croisilles,
  - M. Jean Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil,
- de désigner en tant que délégués suppléants :
  - Mme Gladys WATSON, Maire de Bullecourt,
  - M. Jean Claude MAYRUX, Maire de Beugny,
  - M. Philippe LEFORT, Maire d'Ervillers.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 10 décembre 2019 et transmission  
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

**2019-161 du 10/12/2019**

Environnement - SYM  
Designation des délégués

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

